

DEMANDE CLASSEMENT VOIRIE JARDINS DE LUDRES - n° 1076

Le Maire expose à l'assemblée que le Directeur de la SC "Les Jardins de Ludres" a demandé le classement de deux impasses de ce lotissement dans la voirie communale.

- Il s'agit des :
- impasse Camille Corot prenant naissance avenue de Génombois (sur 130 m),
 - impasse Honoré Daumier prenant naissance rue Georges de la Tour (sur 110 m).

Ce classement ne pourra intervenir qu'après une réception définitive et une enquête administrative publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- de demander à Monsieur le Préfet de M & M l'ouverture d'une enquête d'utilité publique en vue de procéder au classement dans la voirie communale, de la voirie désignée ci-dessus.